



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Bureau du maire

Pour diffusion immédiate

## Communiqué

### Négociation de la convention collective des employés municipaux syndiqués

## Entente de principe

Îles-de-la-Madeleine, le 14 mars 2011 — La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est fière d'annoncer la conclusion d'une entente de principe concernant la négociation du contrat de travail de ses employés. Au terme de deux jours d'un *blitz* final de négociations menées au cours de la fin de semaine, une entente a en effet été convenue à la satisfaction des deux parties.

Le maire des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, se réjouit de la conclusion positive des pourparlers, saluant l'engagement et la détermination des membres des deux équipes de négociation à conclure un règlement négocié. « Je crois que l'entente sur les modalités de ce nouveau contrat de travail sera bénéfique à la fois pour le personnel municipal syndiqué et pour les contribuables madelinots », d'affirmer le maire Arseneau.

Les détails de l'entente ne seront dévoilés qu'après avoir été soumis à l'approbation des membres du syndicat en assemblée générale.

Le règlement intervenu hier permettra d'assurer à court, à moyen et à long terme la continuité des opérations courantes de la Municipalité, la consolidation et l'amélioration des services municipaux dans l'archipel, grâce à l'apport inestimable du personnel municipal, et ce, en lien avec la mission de l'institution.

– 30 –

Source : Joël Arseneau, maire  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
[www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)  
Courriel : [jarseneau@muniles.ca](mailto:jarseneau@muniles.ca)  
Téléphone : 418 986-3100, poste 222